SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS

2024

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

Le bilan général du SMABGA....2
Le SMABGA....2
Le fonctionnement....2
Le budget 2024 du syndicat....2
Le budget réalisé en 2024....3
Les programmations....4
Le CT « Salleron Benaize et affluents »....5
Le contrat....5
La signature....5
La mise en œuvre opérationnelle....5
Un vaste territoire d'action....6
L'AT « Gartempe amont »....8
Élaboration de l'Accord de territoire....8
La stratégie....8
Le programme d'action....8
Les réalisations 2024....9
Gérer les embâcles....9
Accompagner les propriétaires....9
Connaître le territoire....9
Suivre les espèces patrimoniales....10
Participer aux politiques publiques....10
Animer et sensibiliser....10
Les délégués auprès du SMABGA....11
L'organigramme du SMABGA....12
Glossaire....13

Le bilan général du SMABGA

Le SMABGA

en quelques mots

Le SMABGA, Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe de ses Affluents, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1982, qui intervient sur les cours d'eau et milieux humides du bassin versant de la Gartempe et de ses affluents, en Haute-Vienne et pour partie en Creuse.

Il est compétent pour l'aménagement et la gestion de cette rivière et de ses principaux affluents, et coordonne la stratégie en matière de gestion intégrée de l'eau à échelle de son bassin hydrographique.

Il assure :

- Un volet opérationnel qui concerne la compétence « **GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES** » de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Un volet opérationnel qui concerne la compétence « **PRÉVENTION DES INONDATIONS** » de la Gartempe et de ses principaux affluents : Ardour, Couze, Semme, Vincou, Brame, Benaize, Asse, Salleron, ...
- Des missions ponctuelles ayant des impacts environnementaux croisés sur les milieux, notamment l'animation, la recherche, et le suivi naturaliste...

Le fonctionnement

du SMABGA

Aujourd'hui, c'est une équipe de 2 techniciens et 1 secrétaire, qui est engagée sur des missions d'intérêt général, au service des communautés de communes, des communes du territoire et de leurs citoyens.

Cinq Communautés de communes couvrant le bassin versant sont adhérentes au syndicat :

- « Haut-Limousin en Marche »,
- « Élan Limousin Avenir Nature »,
- « Gartempe Saint Pardoux »,
- « Pays Sostranien »,
- « Bénévent Grand Bourg ».

L'assemblée du SMABGA est composée de 35 élus délégués titulaires, et autant de suppléants.

Suite à la démission de M. Jean-Pierre BOURDET de la présidence du SMABGA pour raisons de santé, un renouvellement du bureau a été réalisé. M. Alain FIOUX a été élu Président en Octobre 2024.

En 2024, le comité syndical du SMABGA s'est réuni 4 fois pour délibérer sur les actions et orientations du syndicat, et a confié à son président la capacité d'agir par décision, pour une meilleure efficacité.

Tous les comités syndicaux ont été précédés de réunions de bureaux qui ont permis de discuter des grandes orientations politiques et du fonctionnement du syndicat.

Le budget 2024 du syndicat

En 2024, le bilan budgétaire du syndicat s'établissait comme suit :

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat de gestion	Résultat antérieur reporté	Résultats cumulés d'exécution
Fonctionnement	214 089,22 €	304 161,86 €	90 072,64 €	145 877,52 €	235 950,16 €
Investissement	333,53 €	33 333,75 €	33 000,22 €	92 142,97 €	125 143,19 €

Les contributions de ses membres ont été de 161 062,00 € soit 4 € par habitant, permettant un effet levier d'environ 400 000 € de subventions auprès de ses partenaires : Agence de l'eau, Conseils Départementaux, Conseil Régional...

Le budget réalisé en 2024

Répartition des dépenses de fonctionnement

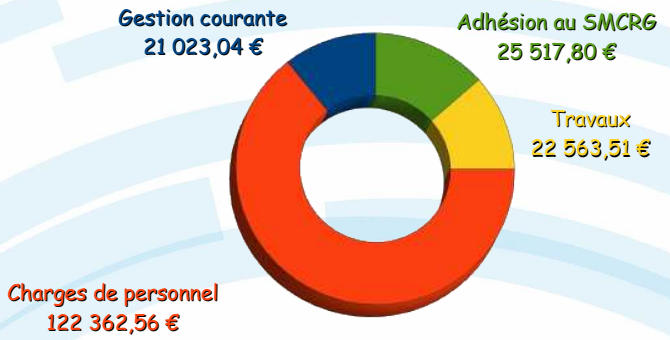

Répartition des dépenses d'investissement

Répartition des recettes

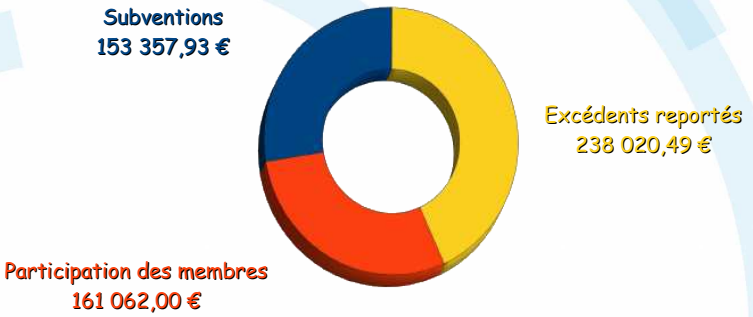

Ventilation des dépenses

Fonctionnement

	2024	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Gestion courante	21 023,04 €	9 742,08 €	7 055,33 €	2 682,54 €	1 519,97 €	23,13 €
Charges de personnel	122 362,56 €	56 702,81 €	41 064,88 €	15 613,46 €	8 846,81 €	134,60 €
Travaux	8 500,00 €	7 555,56 €		944,44 €		
Études	14 063,51 €	12 514,88 €			1 548,63 €	
Adhésion au SMCRG	25 517,80 €	11 824,95 €	8 563,77 €	3 256,07 €	1 844,94 €	28,07 €
Total section	**191 466,91 €**	**98 340,27 €**	**56 683,98 €**	**22 496,52 €**	**13 760,35 €**	**185,79 €**

Investissement

	2024	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Immobilisations	333,53 €	154,56 €	111,93 €	42,56 €	24,11 €	0,37 €
Total section	**333,53 €**	**154,56 €**	**111,93 €**	**42,56 €**	**24,11 €**	**0,37 €**

TOTAL CUMULE

	2024	Haut Limousin en Marche	Élan Limousin Avenir Nature	Gartempe Saint Pardoux	Pays Sostranien	Bénévent Grand Bourg
Total cumulé	**191 800,44 €**	**98 494,82 €**	**56 795,91 €**	**22 539,08 €**	**13 784,46 €**	**186,16 €**
Pour mémoire total 2023	*305 632,19 €*	*89 107,36 €*	*169 958,78 €*	*33 457,74 €*	*12 911,86 €*	*196,45 €*

Les programmations

Le SMABGA établit ses actions à travers des contrats ou accords de territoire. Il s'agit d'engagements contractuels entre financeurs et porteurs de projet pour mettre en place des opérations territoriales de réduction des sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques.

Un contrat est donc un **outil d'application à l'échelle locale afin de répondre à la Directive Cadre Européenne.** Il s'articule autour d'un programme d'intervention multi-thématique sur 6 ans qui prend en compte tous les enjeux du territoire et les concilie avec les usages :

- avoir une eau de qualité,
- avoir une eau en quantité,
- avoir des milieux aquatiques fonctionnels et en bon état,
- conserver une biodiversité riche,
- s'adapter au changement climatique.

Composé d'un échéancier de réalisation et d'un plan de financement, ce document contractuel est élaboré et adopté par un comité de pilotage (Copil), rassemblant de multiples acteurs représentatifs des enjeux du territoire.

Les contrats et accords sont établis sur une stratégie de 6 années (2 contrats ou accords consécutifs de 3 ans avec bilan intermédiaire).

Le SMABGA a consacré l'année 2024 à :

- **la signature et mise en marche du Contrat Territorial « Salleron Benaize et Affluents » 2024-2029 ;**
- **l'élaboration de l'Accord de Territoire « Gartempe amont » 2025-2030.**

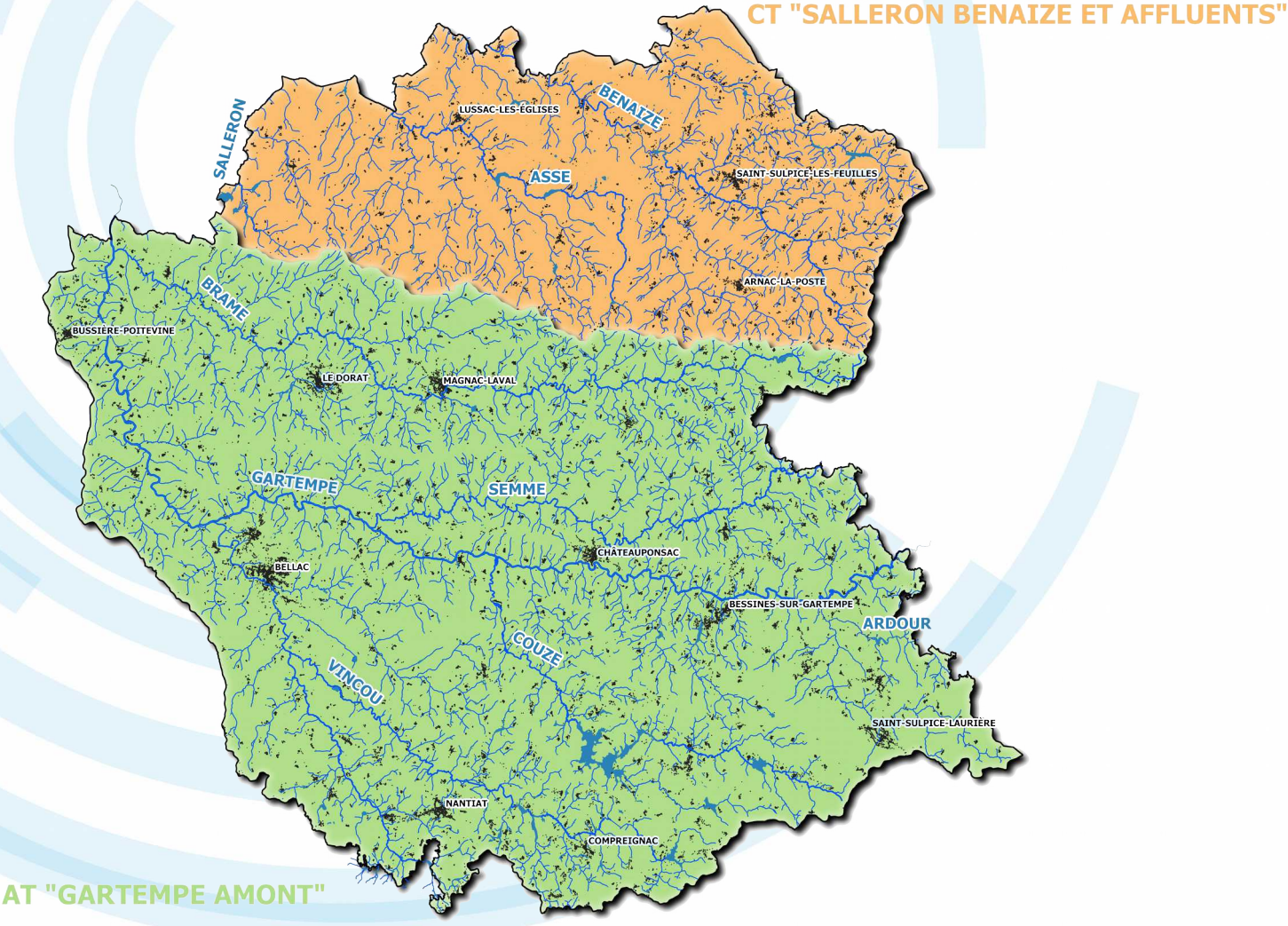

Le CT « Salleron Benaize et affluents »

Le contrat

Le programme d'actions multi-thématiques élaboré pour la période 2024-2029 est destiné à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux des bassins du Salleron, de la Benaize et de leurs affluents. Il s'articule autour de 5 grands objectifs stratégiques :

• **Préserver et restaurer les rivières et les milieux aquatiques associes à** travers la restauration de continuité, de la morphologie, des zones humides, pour assurer leur résilience dans un contexte de changement climatique ;

• **Gérer et préserver la ressource en eau dans un contexte changement climatique** en maintenant des écoulements suffisants à l'étiage et en optimisant la gestion de la ressource pour permettre de concilier les différents usages et d'économiser l'eau ;

• **Préserver et restaurer la qualité de l'eau** en diminuant les sources de pollution et limitant le ruissellement ;

• **Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel** remarquable associe aux milieux aquatiques et humides ;

• **Améliorer la connaissance sur les cours d'eau et les milieux associés et sensibiliser** le plus grand nombre aux atouts et enjeux du territoire.

Pour y parvenir, la première phase d'actions signée en avril 2024 via un contrat territorial 2024-2026 associe **5 maîtres d'ouvrages** :
– le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
– la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne ;
– la Communauté de communes Haut-Limousin en Marche ;
– le Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement Val de Gartempe ;
– la Fédération régional d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine ;

et différents partenaires ayant participé à la co-construction de ce programme d'actions autour du SMAGBA

Le contrat territorial des bassins versants du Salleron, de la Benaize et de leurs affluents 2024-2026 s'élève à 2 157 324 euros TTC. Il est financé par :
– l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
– la Région Nouvelle-Aquitaine,
– les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Le restant à charge sera autofinancé par les bénéficiaires de actions tel que :
– les 5 maîtres d'ouvrage ;
– des acteurs locaux du monde agricole,
– des usagers, des riverains ou propriétaires dans le cadre de conventionnements volontaires.

La signature

La première phase d'action de 3 ans du Contrat Territorial a été signée le 23 avril 2024, en présence de :

- Mme SLINGER-CECOTTI, Sous-préfète de Bellac,
- M.RAYNARD, Directeur de Délégation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- M.BOURDET, Président du SMABGA,
- les représentants des 7 autres partenaires, financiers ou maîtres d'ouvrage.

La mise en œuvre opérationnelle

Le SMABGA anime et coordonne le contrat territorial « Bassins du Salleron Benaize et affluents » avec les 5 partenaires signataires du contrat et les partenaires financiers. Ce sont donc 1 comité technique et 2 comités de pilotages qui se sont réunis en 2024.

Une enquête publique sur le programme du SMABGA s'est déroulée du 8 avril au 15 mai 2024 et a recueilli un avis favorable du commissaire enquêteur. L'**arrêté préfectoral du 26 novembre 2024 portant déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du contrat territorial « Salleron, Benaize et Affluents »** vient légitimer nos actions et ainsi garantir la mise en œuvre des mesures prévues.

Aussi, les actions ne nécessitant pas la déclaration d'intérêt général ont été engagées dès 2024 (suivis, animation-sensibilisation).

Un vaste territoire d'action

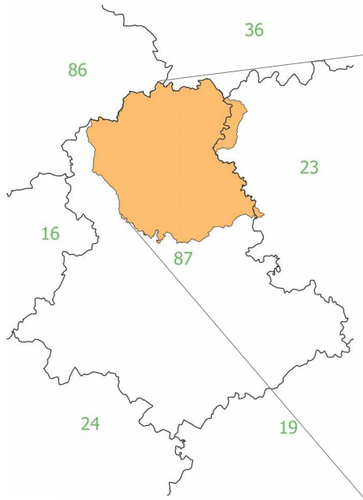

67 communes

5 communautés de communes

40 265 habitants sur le territoire d'action du **SMABGA**

1 650 km²

2 882 km de cours d'eau

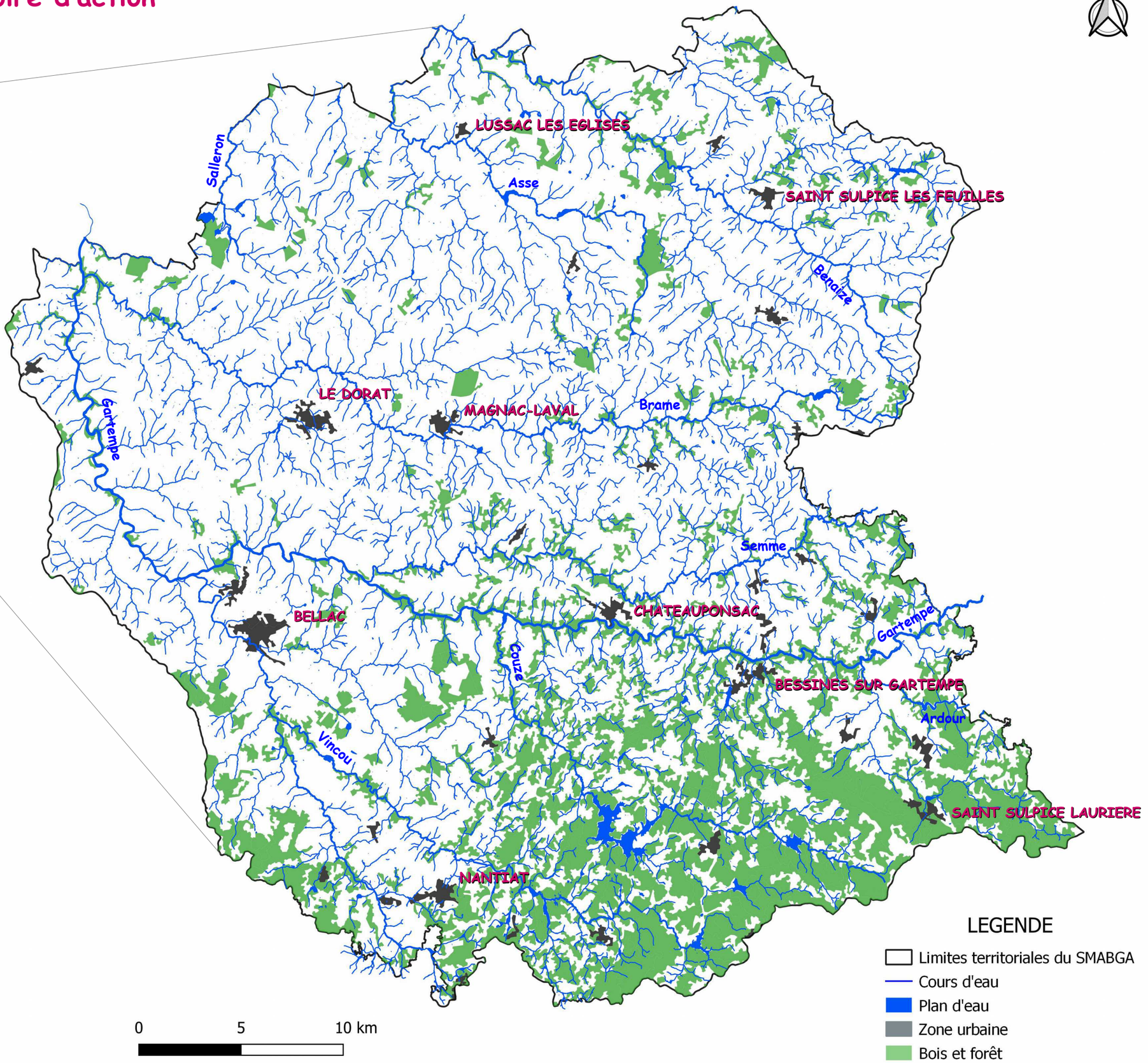

L'AT « Gartempe amont »

Élaboration de l'Accord de territoire

Le **SMABGA** est maître d'ouvrage du Contrat territorial Gartempe amont et a confié l'animation et la coordination de ce contrat au Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe.

L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration et la validation de la feuille de route, de la stratégie et de la programmation de l'accord de territoire.

Ce sont donc 11 comités techniques et 5 comités de pilotages qui se sont réunis en 2024.

La stratégie

La stratégie pour la période 2025-2030, validée en COPIL le 24 Octobre 2024, a été élaborée autour de **5 grands enjeux** :

– l'**alimentation en eau potable** en préservant la ressource en eau en quantité et en qualité ;

– l'**agriculture** en assurant sa comptabilité avec les milieux aquatiques ;

– les **zones humides** en enrayant leur déclin et limitant les inondations ;

– la **continuité écologique** en la restaurant de manière efficiente ;

– l'**animation** pour répondre aux enjeux du territoire ;

et 2 enjeux transversaux :

– l'**adaptation au changement climatique** ;

– la **biodiversité**.

Le programme d'action

Le programme d'actions multi-thématiques élaboré pour la période 2025-2030 associe **12 maîtres d'ouvrages** ou partenaires ayant participé à la co-construction de ce programme :

– le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe ;
– l'Agglomération du Grand Guéret ;
– le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents,
– le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine ;
– les Chambres d'agriculture de la Haute-Vienne et de la Creuse ;
– la Fédération régional d'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine ;
– le Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement Val de Gartempe ;
– Prom'haies ;
– L'Établissement Public Territorial de Bassin Vienne ;
– le Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement des pays creusois ;
– la FREDON Nouvelle Aquitaine.

Ce programme d'action est évalué à 7 932 300 euros TTC pour la période 2025-2030.

Aussi, sa première phase d'action 2025-2027 s'élève à 4 312 880 euros TTC. Elle est financée par :
– l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
– la Région Nouvelle-Aquitaine,
– les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Le restant à charge sera autofinancé par les bénéficiaires des actions tel que :
– les 12 maîtres d'ouvrage ;
– des acteurs locaux du monde agricole ;
– des usagers, des riverains ou propriétaires dans le cadre de conventionnements volontaires.

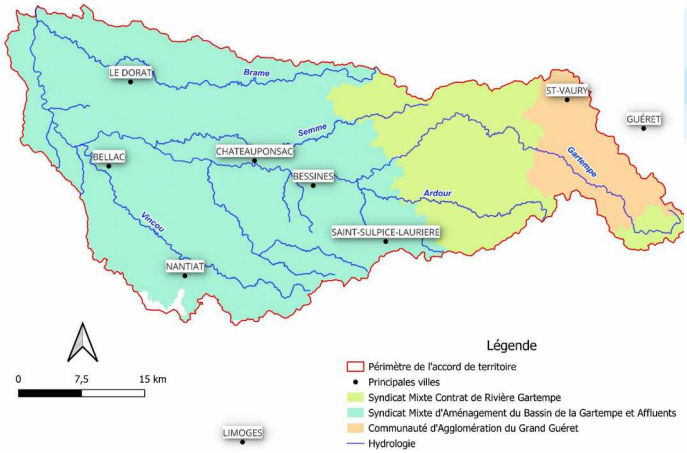

Les réalisations 2024

L'Agence de l'eau n'ayant traité aucune demande d'aide pour des travaux en 2024, le SMABGA n'a pas pu engager les actions de restauration hydro-morphologique et de continuité programmées sur son territoire. Seules les actions autofinancées, le suivi et l'animation ont pu être réalisées durant l'année 2024.

Gérer les embâcles

Le SMABGA réalise annuellement une intervention d'enlèvement des embâcles prioritaires sur ses fonds propres du fait d'un non financement de cette action.

Aussi, la **crue du 30 Mars** a engendré l'accumulation d'embâcles au droit d'un certain nombre d'ouvrages d'art. L'action de 2024 s'est donc orientée en priorité vers l'évacuation de ces encombres.

De plus, des **embâcles ayant été jugés prioritaires ou répondant à des besoins spécifiques** en concertation avec les AAPPMA locales (Bellac, Val d'oire et Gartempe et Châteauponsac notamment) on été retirés.

Ces opération ont été réalisées pour un coût de 8 500 €.

Accompagner les propriétaires

En 2024, le SMABGA a été sollicité par 8 propriétaires pour les accompagner sur des dossiers de mise en conformité de leurs ouvrages ou pour des conseils.

Le SMABGA a également été sollicité par 5 propriétaires pour les accompagner sur des dossiers de mise en conformité de 5 étangs.

Le SMABGA a également porté conseil auprès de 16 propriétaires riverains ou agriculteurs.

Connaître le territoire

Le SMABGA a porté durant l'année 2024 :

– une **étude hydro-morphologique** couvrant 25 km de cours d'eau sur le bassin versant de la Benaize ;

– ainsi qu'une **étude de caractérisation des zones d'expansion des crues**, définies en 2022.

Ces études contribueront de manière significative à notre compréhension et à la gestion des ressources hydriques locales et permettront de prioriser au mieux les travaux à venir.

Dans le cadre du CT Salleron, Benaize et Affluents, le SMABGA a également lancé un **suivi de qualité de l'eau sur la Benaize, le Salleron et le Narablon**, complétant ainsi le suivi partiel réalisé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Ce projet a démarre en juillet 2024 et devrait se poursuivre tout au long de la durée du contrat (24-26), assurant ainsi une surveillance rigoureuse et continue de ces cours d'eau. Pour l'année 2024, ce sont 7 000 € qui ont été consacrés au suivi de qualité des eaux.

Enfin, le SMABGA a poursuivi pendant l'été 2024 une « **étude de caractérisation de l'intermittence des cours d'eau sur le Nord du département 87** ». L'objectif de cette étude est de :

- cartographier des cours d'eau du nord du département connaissant régulièrement des assecs,
- analyser les origines de ces assecs (naturelles, climatiques ou anthropiques...),
- analyser l'évolution des milieux soumis à l'intermittence des cours d'eau.

Cette étude conduite sur plusieurs années, permettra de mieux appréhender la ressource en eau sur ce territoire et son évolution liée au changement climatique, afin de trouver les pistes de gestion et d'adaptation.

Suivre les espèces patrimoniales

Le SMABGA participe aux suivis des espèces patrimoniales sur son territoire. Aussi, les agents ont participé à :

➢ Des prospections des cours d'eau sur lesquels la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) a été identifiée afin de confirmer les populations. Aussi l'année 2024 a été marquée par :

- la découverte de moule perlière sur la Brame ;
- la confirmation d'une petite population de moule perlière sur la Semme avec notamment la présence de juvénile.

➢ Des prospections castor avec le GMHL sur l'Asse, la Semme et la Couze notamment où sa présence a été confirmée.

➢ Des suivis naturalistes divers à la demande de particuliers ou d'associations (zones humides, cours d'eau avec Sources et rivières du Limousin)...

Participer aux politiques publiques

Le SMABGA apporte son expertise dans le cadre de l'élaboration des stratégies de territoire portées par ses collectivités membres comme par exemple à la stratégie biodiversité portée par la communauté de communes Haut Limousin en marche et les PCAET.

Aussi, le SMABGA participe activement à l'élaboration du SAGE Creuse au travers des différents comités techniques, de pilotage et des études portées par l'EPTB Vienne.

Enfin, le SMABGA participe à différents comités de pilotages (N2000, Réserve naturelle des Dauges, Plans nationaux d'action...).

Animer et sensibiliser

Le SMABGA porte des actions de sensibilisation et des animations dans le cadre de ses contrats et hors contrat suivant les sollicitations.

Aussi, le SMABGA a réalisé :

– 2 journées de formation/sensibilisation auprès des élus ;

– 1 intervention auprès de l'université de Limoges ;
– 1 ciné/débat.

Le SMABGA a également créé des supports de communication afin de lui apporter une meilleur visibilité auprès du public : un roll-up et newsletter trimestrielle.

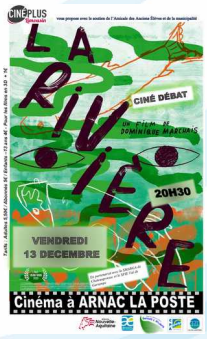

Les délégués auprès du SMABGA

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche	
Titulaires	**Suppléants**
GORIN Claudine	ARNAUD Christophe
MAUDUIT Jean-Luc	RIFFAUD Jessica
LARANT Myriam	BREGEON Pascal
NIVARD Lionel	MARCOUX-LESTIEUX Patricia
DAMAR Vincent	GUIBERT Xavier
REYNAUD Gilles	JOUANNY Alain
SAILLARD Madeleine	FILLOUX Virginie
NADAUD Dominique	GUIBERT Philippe
FIOUX Alain	COURSEAU Anne-Lise
HEGARTY Thomas	DRIEUX Sophie
SINGEOT Anne-Marie	NIVARD Fabrice
PATURAUD Fabrice	ROUMILHAC Pierre
PERICHET Daniel	ROCH Jean-Marie
GENTY Guillaume	MICHELET Francis
DAUNY Jean-Charles	MARTIN Francis

Communauté de Communes Élan Limousin Avenir Nature	
Titulaires	**Suppléants**
GALLY Bruno	PRINSAUD Stéphane
GABAUD Jérôme	SIMARD Christophe
JOUANNETAUD Gisèle	MARTINIE Denis
PEIGNER Bernard	DOUDET Jean-Mickael
POULET Jean-Paul	VERGE BEAUDOU Geneviève
HORRY Jean-Marie	MAURY Damien
BOURDIN Hugo	VAUZELLE Georges
AUZEMERY Alain	MORY Alain
PERROT Michèle	METAIS Thierry
LEGAY Jean-Marc	JANDAUD Michel

Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux	
Titulaires	**Suppléants**
THOMAS Marie-Laure	GAVRILIDIS Alexandre
RIFFAUD Gérard	BAILLEMONT Pauline
BARAUD Pascal	MARTIN Pierre
TONIAL Brigitte	SERRIER Bertrand
DU PUYTISON Claire	
CHAPUT Christophe	PAUILLAC Jean-Paul

Communauté de Communes Pays Sostranien	
Titulaires	**Suppléants**
KERSKENS Dominique	MATIGOT Jean-Roland
AUCLAIR-DECOURSIER Marie	LUGUET Fabienne
BORIE Julien	COURET Pierre

Communauté de Communes Bénévent Grand Bourg	
Titulaires	**Suppléants**
SIMON Sophie	PLUVIAUD Mickaël

L'organigramme du SMABGA

PRÉSIDENT
FIOUX Alain
(CC Haut Limousin en Marche)

BUREAU

1er VICE-PRÉSIDENT	2nd VICE-PRÉSIDENT	3ème VICE-PRÉSIDENT	4ème VICE-PRÉSIDENT
BARAUD Pascal (CC Gartempe Saint Pardoux)	REYNAUD Gilles (CC Haut Limousin en Marche)	BOURDIN Hugo (CC Élan Limousin Avenir Nature)	TONIAL Brigitte (CC Gartempe Saint Pardoux)

SECRÉTAIRE	SECRÉTAIRE ADJOINT
DU PUYTISON Claire (CC Gartempe Saint Pardoux)	GALLY Bruno (CC Élan Limousin Avenir Nature)

PERSONNEL

Chargé de mission GeMAPI « Bassin de la Gartempe amont »	Chargée de mission GeMAPI « Bassins du Salleron Benaize et Affluents »
BOURY Étienne	SAUTRON Audrey
05 55 76 20 18 - 06 10 38 10 01	05 55 76 20 18 - 06 25 28 25 54
smabga_e.boury@sfr.fr	smabga_a.sautron@sfr.fr

Secrétaire comptable
LASVERGNAS Xavier
05 55 76 20 18
smabga_comptabilite@orange.fr

Glossaire

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
AT : Accord de Territoire
CA 87 : Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
CEN-NA : Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine
COPIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement
CT : Contrat territorial
DDT : Direction Départementale des Territoires
EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
FCEN : Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels
FREDON : Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
GeMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GMHL : Groupement Mammalogique et Herpétologique Limousin
HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat
N2000 : Natura 2 000
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMABGA : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents
SMCRG : Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe

Vous pouvez suivre les activités du SMABGA en vous inscrivant à la newsletter suivante :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe & Affluents
Asse Ardour Benaize Brame Couze Salleron Semme Vincou

smabga@sfr.fr

0555762018

23, avenue de Lorraine
87 290 CHATEAUPONSAC

Les actions du SMABGA sont réalisées avec le soutien financier de :

Les contrats du SMABGA sont réalisés avec les partenariats techniques de :